

Refuser une exclusion du lycée

Par **DRM**, le **28/09/2017** à **19:16**

Bonjour, je vais aller aux faits direct je pense que ça sert à rien de vous expliquer ce qui c'est passé avant les faits donc :

Je me fais exclure avant de sortir je suggère à la l'enseignante d'aller voir un psy. Puis elle me rattrape dans le couloir et me dit je vais te faire exclure. Ma mère rentre du boulot et me dit que je suis viré 1 semaine que j'ai rendez vous la semaine prochaine et que si je ne m'excuse pas je vais passer en conseil de discipline.

Je suis en seconde bac pro me voila pénalisé je vais rater des cours très importants et je pense pas avoir la motivation de tout rattraper.

En plus de ça je ne veux pas m'excuser auprès de cette enseignante.

Est-ce que je peux faire appel de cette décision et est ce que il faut que j'aille avec un avocat à ce rendez-vous ?

Par **LouisDD**, le **28/09/2017** à **21:23**

Salut

Désolé mais nous ne sommes pas habilités à donner des conseils juridiques...

A plus

Par **guizmo2145**, le **28/09/2017** à **23:23**

Bonsoir,

Je me permets qui plus est de vous rappeler un extrait de la charte du forum " Veillez dans la mesure du possible à respecter les règles d'orthographe et de grammaire.

Un message est nettement plus agréable et compréhensible s'il est écrit en bon Français.

Pensez que si vous pouvez vous permettre de ne lire que les sujets qui vous intéressent, nous les lisons tous. Et c'est un travail très pénible que de décrypter des messages entiers.

Certes, nous sommes « la génération internet », mais ça ne doit pas nous dispenser de savoir

écrire notre langue. Une faute de frappe peut arriver, mais on peut également se relire ! "

A bon entendeur..

Par **DRM**, le **29/09/2017 à 10:07**

je prend note merci

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **29/09/2017 à 10:24**

J'ai envie de dire ...

Si elle, doit aller voir un psy, vous c'est certainement un "comportementaliste" ;)

Personnelement je suis comme Saint-Thomas, je ne crois que ce que je vois.

Ce que je vois, c'est une jeune personne qui a manqué de respect à son professeur et qui va en subir les conséquences.

Il ne sera pas nécessaire d'avoir un avocat, si vous ne vous excusez pas, vous passerez en conseil de discipline qui, statuera "souverainement" sur votre cas.

Vous pourrez contester cette décision administrative mais en l'espèce, qu'allez vous justifier ...?

Votre manque de respect à un professeur ... j'ai du mal à croire qu'un quelconque jury puisse trouver une quelconque gentillesse à cela.

Maintenant, si vous souhaitez que je reconnaisse votre statut de "victime" il va bien falloir exposer l'intégralité des faits sans quoi ... je vais camper sur mes positions qu'en l'espèce le seul fautif, c'est vous.

Et que la sanctionnée, est bien motivée.

Par **vongola**, le **29/09/2017 à 10:29**

Bonjour, je ne peux que vous suggérez, de vous excusez auprès de votre enseignante.
Honnêtement ne perdez pas votre temps à faire un bras de fer contre le corps enseignant, vous n'en sortirez pas gagnant.

Par **marianne76**, le **29/09/2017 à 10:35**

Bonjour

Je ne comprends pas très bien vous indiquez qu'elle vous a dit qu'elle allait vous faire exclure

et vous a menacé du conseil de discipline si vous ne vous excusiez pas.

Donc il me semble pour l'heure qu'il n'y a pas de sanctions disciplinaires, vous êtes viré du cours ? De l'établissement ? qui l'a décidé ?

[citation]je vais aller aux faits direct je pense que ça sert à rien de vous expliquer ce qui c'est passé avant les faits donc : [/citation]

Oh que si, car s'il y a eu une sanction disciplinaire elle ne peut que concerner que des manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et des atteintes aux personnes ou aux biens. Elles sont prononcées, selon les cas, par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline et inscrites au dossier administratif de l'élève.

Il n'existe que six sanctions disciplinaires, qui sont énumérées par l'article R. 511-13 du Code de l'éducation. Elles doivent être rappelées dans le règlement intérieur, qui ne peut en rajouter d'autres. Les sanctions disciplinaires peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux administratifs.

Mais avant d'attaquer il convient de savoir :

quelle mesure exacte a été prise et par qui ?

si la procédure est régulière

et dernière chose , une petite remise en cause de votre part pourrait être salutaire, vous trouvez normal d'aller dire à votre professeur d'aller voir un psy?

Il y a un minimum de respect à avoir à l'égard de votre enseignant et s'il pose un réel problème plutôt que d'être désobligeant il faut voir avec le responsable de l'établissement